

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Mathilde Captyn*

Date de dépôt : 16 décembre 2010

Interpellation urgente écrite
"SIG Vitale Bleu" et processus de pompage – turbinage III

Mesdames et
Messieurs les députés,

SIG propose à ses usagers entre autre l'électricité de qualité "SIG Vitale bleu" qui est garanti renouvelable 100% hydraulique. Le respect de cette qualité est contrôlé par l'entreprise TÜV-SÜD.

Dans ce contexte, nous vous soumettons la question suivante :

Comment le décalage (exemple: utilisation du courant d'origine nucléaire pour le pompage vers le réservoir en altitude pendant la nuit, puis la vente de ce même courant d'origine hydraulique sous la qualité "100% hydraulique renouvelable" pendant le jour aux heures de pointe) serait-il traité en particulier dans le projet d'installation de pompage – turbinage entre le Rhône et un réservoir à créer dans le Jura voisin ?